

INTER-ACTION

Développement durable

Jean-Marie Collombon

1020, Route du Puy Ste Réparate

13540 – PUYRICARD

0661841620 - jmcoll1@yahoo.fr

SIRET 508 021 938 00016

REGION LIMOUSIN

Évaluation du dispositif

**Fonds Régional d'Aide aux Microprojets de Développement de la
Région Limousin (FRAMP)**

RAPPORT FINAL : Résumé

INTRODUCTION

Le Conseil régional du Limousin a confié au Bureau d'étude *Inter-Action Développement durable*, le soin de réaliser l'évaluation de son dispositif FRAMP – Fonds Régional d'Appui aux Micro Projets - pour la période 2003-2009.

Inter-Action a étudié la documentation disponible, a réalisé les enquêtes, a eu des entretiens avec des élus régionaux et des fonctionnaires. Le processus évaluatif a donné une large place aux porteurs de projets limousins par le biais de questionnaires d'auto-évaluation et de sessions d'évaluation de groupe. Le bureau d'étude a également travaillé avec un groupe restreint, représentatif des porteurs de projets, le *Groupe Prospective FRAMP*, qui a contribué à élaborer des propositions et recommandations en vue d'améliorer la qualité du dispositif.

L'implication des principales associations et institutions limousines bénéficiaires du FRAMP a été tout à fait satisfaisante. Mais il s'agit d'un noyau dur, finalement assez restreint, d'une vingtaine d'organisations. Ce sont les mêmes partenaires qui ont renseigné les fiches d'auto-évaluation, qui ont participé aux sessions collectives d'évaluation et que l'on a retrouvés dans le Groupe Prospective FRAMP.

Les conditions concrètes de réalisation de la mission d'évaluation ont été *excellentes*, grâce, en particulier, au soutien constant, efficace et sympathique, des fonctionnaires de la Délégation à la Coopération (DC) et de la Direction aux Etudes, à la Prospective, à l'Evaluation et à la Diffusion de l'Information (DEPEDI). Que toutes les personnes qui ont assuré le suivi de cette mission soient ici chaleureusement remerciées.

L'évaluateur tient à ajouter qu'il a trouvé un *grand intérêt personnel* à la réalisation de ce travail, très enrichissant. Il est toujours très satisfaisant de mettre ses quelques compétences à la disposition de collectivités qui, comme la Région Limousin, veillent à l'utilisation rigoureuse des fonds publics et cherchent à contribuer à la résolution des problèmes des populations les plus défavorisées de la planète.

JMC

RESUME

Le Conseil régional du Limousin a confié au Bureau d'étude Inter-Action Développement durable, le soin de réaliser l'évaluation de son dispositif FRAMP – Fonds Régional d'Appui aux Micro Projets - pour la période 2003-2009.

L'évaluation que la Région s'est proposée de faire réaliser « a pour finalité d'optimiser la mise en œuvre du Fonds Régional d'Aide aux microprojets de Développement – FRAMP »¹.

Elle doit permettre aux élus régionaux : 1) d'avoir une claire vision des acquis et des résultats de ce dispositif à partir d'un bilan exhaustif (quantitatif et qualitatif) ; 2) de disposer, grâce à une lecture externe, d'éléments clairs d'appréciation facilitant la prise de décision concernant la rénovation de ce dispositif et 3) de disposer de propositions et de recommandations susceptibles d'apporter des améliorations au dispositif tel qu'il fonctionne actuellement.

Le FRAMP répond à trois enjeux : 1) « Reconnaître l'action d'aide au développement de nombreuses associations et institutions limousines, 2) Soutenir les plus dynamiques d'entre elles dans leurs projets de solidarité internationale et 3) Participer à la promotion de l'image de la Région en Limousin, en France et dans le monde ».

Rappelons qu'à travers le dispositif FRAMP, la Région entend soutenir des projets qui : 1) visent à l'amélioration durable des conditions et perspectives de vie des populations des pays en développement et 2) contribuent à l'affirmation du respect des droits humains et à l'émergence de la démocratie.

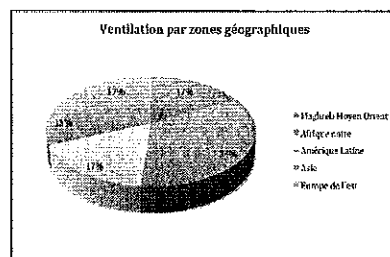
Le processus évaluatif, qui s'est étalé sur 7 mois (décembre 2010-Juin 2011), a largement mobilisé les fonctionnaires régionaux (DC et DEPEI), des élus et un certain nombre de personnes ressources.

Les porteurs de projets FRAMP ont été mis à contribution à de nombreuses reprises dans le cadre d'une démarche participative très bien suivie, en particulier par un noyau dur d'une dizaine d'organisations.

Il convient, cependant, de noter que sur les 62 opérateurs régionaux qui ont été bénéficiaires du Fonds durant la période 2003-2009 évaluée, 26 d'entre eux seulement (42%) ont pris du temps pour participer à l'évaluation, à la fois de leur propre projet et du FRAMP (questionnaires d'évaluation, focus groups), malgré diverses relances. Cela constitue une limite à cette évaluation, car seulement les opérateurs les plus motivés, qui ont souvent les meilleurs projets, s'y sont impliqués.

1 – Constats et analyses

Durant la période 2003-2009, la Région a apporté des subventions à 62 structures, ce qui a permis de cofinancer 136 projets répartis dans 38 pays différents, dont une majorité en Afrique de l'ouest.



A 90,5%, les bénéficiaires directs du Fonds sont des associations, en général de petite taille (moins de 30 000 € de budget annuel, animées par des bénévoles et présentes sur une seule localité dans un pays du sud), le reste étant constitué d'établissements publics (lycées professionnels agricoles). Aucune collectivité, aucune entreprise n'a été bénéficiaire du Fonds. La majorité des structures bénéficiaires est localisée en Haute-Vienne (Limoges en particulier).

Un dispositif institutionnel efficace

Le dispositif institutionnel FRAMP repose sur l'équipe technique de la Délégation à la Coopération (DC). Sous contrôle du chef de la Délégation, le dispositif est piloté par une chargée de mission, appuyée par une assistante administrative. Chacune y consacre un temps partiel.

¹ Cahier des charges de l'évaluation (DEPEI)

La première sélection des projets est assurée par la DC qui instruit les demandes. Ce sont les élus (Commission 6), qui prennent la décision de sélectionner les dossiers à subventionner et les élus de la Commission Permanente qui prennent la décision de financement. Ce pilotage est efficace et l'articulation techniciens-élus est opérationnelle.

Pour être cofinancés par le FRAMP, les projets doivent répondre à des critères précis, définis par le Conseil Régional. Ces critères ont évolué dans le temps. Ils se sont précisés. Ils concernent à la fois le bénéficiaire et son projet.

La procédure est classique et ne semble pas poser de problème, avec un appel à projet annuel (bisannuel depuis 2010). Un cahier des charges précis a été élaboré et un dossier de candidature est proposé aux candidats. Une rencontre physique avec les nouveaux candidats pendant l'instruction constitue une démarche intéressante. Une partie de la procédure est maintenant réalisée dans les Maisons de la région (Guéret et Tulle), ce qui est positif.

Cependant, au fil du temps, la démarche que doit suivre le candidat au cofinancement FRAMP s'est complexifiée, avec de plus en plus de règles contraignantes et une procédure qui s'alourdit. Cela constitue un handicap pour des petites associations peu professionnalisées.

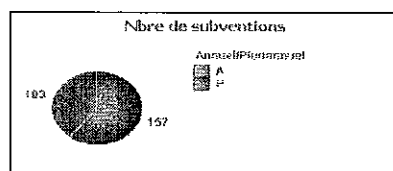
Les délais entre la date de l'accord de financement de la part de la Région et la date de versement de la 1^{re} tranche au bénéficiaire est acceptable. Mais le délai moyen entre cette date de notification et le versement du solde s'est allongé, de 233 jours (2003-2006) à 377 jours (2007-2009) en raison des difficultés de quelques opérateurs à mobiliser les cofinancements.

Un dispositif financier opérationnel

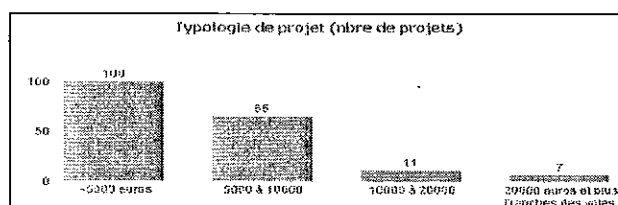
Le montant attribué au FRAMP a peu évolué jusqu'en 2008. Il a brusquement augmenté à partir de 2009. Sur la période 2003-2009, la Région a engagé 819 099 €, soit une moyenne de 117 014 € par an. L'engagement régional est passé à 165 000 € en 2009.

A lui seul, le domaine de l'éducation a représenté un investissement de 336 097 € sur la période et le domaine de la santé 247 943 €, contre 30 972 € seulement pour l'action culturelle, 48 422 € pour l'action économique, 67 500 € pour l'action sociale.

Le FRAMP cofinance actuellement (2011) des projets annuels et des programmes pluriannuels : 1) dans le cas des projets annuels, le taux de la subvention est inférieur à 30 % du coût global du projet, avec un plafond de 7.600 €, 2) dans le cas des programmes pluriannuels présentés par plusieurs organisations, avec un chef de file bien identifié, l'aide régionale peut atteindre 22.800 € sur 3 ans. Sur la période évaluée, les projets annuels ont été les plus nombreux (60,4%) contre 39,6% de projets pluriannuels.



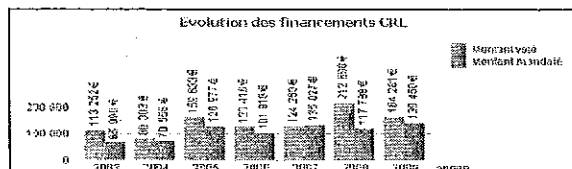
Il apparaît que 55% des microprojets ont bénéficié d'un financement inférieur à 5 000 €. Le montant moyen de la subvention, pour l'ensemble des projets, a été de 6 200 € par projet.



Le coût total de 17 projets associatifs analysés en détail, s'est élevé à 875 377 € (51 492 €/projet). Les subventions FRAMP se sont élevées à 200 359 €, soit 11 785 € par projet (22,85%). L'autofinancement est assez important (32,25%) pour les associations, comme pour les établissements publics (dans ce dernier cas il atteint même 34%).

Les financements obtenus hors FRAMP sont très diversifiés. Selon les opérateurs, le financement régional a eu un important effet de levier auprès d'autres bailleurs (collectivités, mécènes, agences de l'eau, MAEE). Cela leur a permis de lever 44,9% du coût des projets.

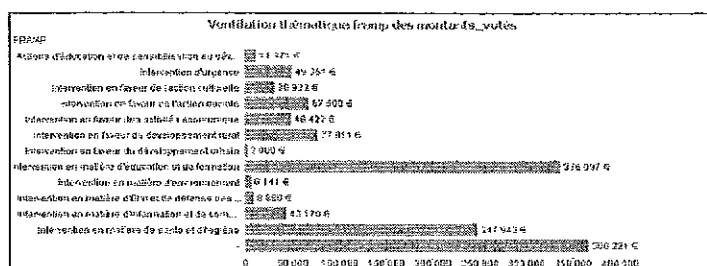
Globalement, les opérateurs ne parviennent pas à consommer la totalité des sommes allouées. Les opérateurs n'ont pu recevoir que 77,5% des subventions votées (problèmes pour trouver les financements et pour fournir les justificatifs, entre autres).



Des projets qui répondent assez bien aux critères régionaux

Les microprojets financés par le FRAMP sont caractérisés par une extrême diversité. Leurs résultats sont inégaux. Environ 60% des projets analysés affichent une part non négligeable d'échec dus à diverses raisons. Mais ces résultats semblent s'être améliorés ces dernières années.

Dans 78% des cas analysés, on peut considérer que les projets contribuent bien à atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). De nombreux projets contribuent à plusieurs objectifs, éducation, santé, environnement. Cela rend d'ailleurs difficile leur classement dans un OMD.



Pour 72% des opérateurs, leur projet prend bien en compte les jeunes. Dans la réalité, l'évaluateur estime qu'à peine un tiers des projets répond de manière satisfaisante à ce critère. 15% ciblent clairement et directement les jeunes.

Les projets centrés sur l'éducation et la formation sont majoritaires et une bonne partie des autres projets prend bien en compte ce critère de renforcement des capacités. Quelques projets sont de bons exemples de réussite dans ce domaine (ADCV, Rana, Bleu Cameroun par exemple).

Concernant l'implication des porteurs dans l'éducation au développement, les résultats sont assez décevants. Si tous les opérateurs, ou presque, mènent des actions dans ce domaine, elles semblent assez peu efficaces (manque de moyens, manque de professionnalisme, manque d'outils adéquats de facilitation de l'action pédagogique). Hors campagnes conduites par la MDH, les actions menées en Limousin par les porteurs de projet, touchent essentiellement un public déjà sensibilisé et informé.

Le caractère innovant des microprojets financés par le FRAMP n'a pas spécialement été pris en compte durant la période 2003-2009, mais des projets se révèlent innovants. C'est le cas du machinisme agricole au Bénin (lycées), de la santé au Sénégal (Echo), de l'appui aux micro-entreprises au Burkina Faso (DABA), de la crevetteculture au Cameroun (Bleu Cameroun) ou des foyers améliorés au Niger (RANA). Ces dernières années, le caractère innovant des projets semble revêtir davantage d'importance.

Un dispositif globalement pertinent

Les opérateurs régionaux sont unanimes à considérer que le dispositif FRAMP a pleinement répondu à leurs attentes. Le dispositif est plébiscité par 94% de porteurs de projet (89% souhaitent son maintien en l'état).

Deux domaines ont été privilégiés : l'éducation et la formation (35 %), d'une part, et la santé (25,8%), d'autre part. Ces deux secteurs d'intervention totalisent 66,8% des montants financiers du FRAMP sur la période. Il y a eu relativement peu de microprojets dans des domaines essentiels comme la sécurité alimentaire ou l'environnement.

Les engagements annuels moyens du FRAMP, ont été de l'ordre de 120 000 € entre 2003 et 2008. Le FRAMP a répondu aux besoins du moment : 76,8% des demandes ont été satisfaites. Ce pourcentage est monté à plus de 86% en 2009-2010. L'enveloppe réservée par la Région est passée à 200 000 € en 2010 (165 000 € d'engagements). Elle est maintenant de 250 000 €.

Le financement régional (27% en moyenne du coût d'un projet) a largement aidé les opérateurs limousins à mobiliser d'autres fonds, en général de petits montants, mais très diversifiés (collectivités locales, mécènes, entreprises, agences de l'eau etc.). Cette contribution extérieure, hors FRAMP, a représenté 32% des montants des projets, en moyenne. L'accord financier de la Région a donné de la crédibilité aux porteurs

(souligné par plus de 70 % des opérateurs).

Le faible taux de renouvellement des opérateurs pose problème. La Région a, à peu près, épuisé son vivier associatif. Même si l'information sur le FRAMP peut encore être améliorée pour élargir le portefeuille de candidats, c'est vers des structures autres qu'associatives, qu'il convient de se tourner.

Des projets FRAMP portés par les établissements publics, en particulier des lycées professionnels ont donné de bons résultats (75% de réussites). L'évaluation faite par les responsables de ces établissements, a montré que le dispositif ne leur posait pas de problème particulier et qu'il leur permettait, au contraire, de mobiliser plus facilement des cofinancements complémentaires.

Un dispositif avec de la cohérence, bien articulé, mais peu lisible

Les modalités d'intervention du FRAMP sont satisfaisantes dans leur ensemble. Par contre, pour certains opérateurs, la procédure est jugée trop lourde et contraignante, surtout pour les petites associations de bénévoles.

Globalement, on peut considérer que le dispositif est bien articulé avec l'ensemble des politiques de développement aux différents niveaux (régional, national). Les projets s'insèrent bien dans les politiques et stratégies nationales de développement des pays bénéficiaires. Mais on peut reprocher un manque d'articulation avec les collectivités locales au Sud (souvent informées, mais rarement impliquées).

Les projets financés par le dispositif manquent clairement de lisibilité vis-à-vis de l'extérieur. Ils sont trop peu connus en Limousin même. Certains opérateurs limousins n'ont jamais entendu parler de certains projets FRAMP pourtant emblématiques. Par contre, il semble que les acteurs locaux se soient assez bien appropriés l'outil FRAMP en tant que tel, même si des progrès restent à faire.

Des synergies existent déjà entre les outils d'intervention de la Région. Les opérateurs sont, en grande majorité, utilisateurs du guide, du cycle de formation, des rencontres annuelles, des réunions départementales de concertation. La plupart sont en relation avec la MDH dont ils connaissent et apprécient les interventions.

Les synergies pourraient, cependant, être améliorées par une action plus volontariste d'animation-mobilisation s'appuyant sur un groupe d'opérateurs motivés (une douzaine de structures).

Une efficacité moyenne

Dans l'ensemble, les projets semblent avoir correctement contribué à atteindre les Objectifs du Millénaire. 78% des opérateurs estiment que leur action a directement contribué à atteindre des OMD. Mais cela doit être nuancé car les résultats des actions restent assez marginaux, les moyens mobilisés étant faibles.

Il convient cependant de mentionner que certains projets ont été de réels échecs pour diverses raisons (erreurs de diagnostic, difficultés de cofinancement, problème avec le partenaire etc.). Il semblerait qu'il s'agisse plutôt de projets anciens financés par le FRAMP les premières années².

Tous les projets, à quelques exceptions près, apportent un minimum d'amélioration aux conditions de vie des populations, mais ces actions restent, le plus souvent, assez ponctuelles. Les moyens mobilisés sont limités et l'impact nécessairement faible. Quand à la durabilité, il est très difficile de se prononcer globalement avec des microprojets très divers, conduits dans des contextes très différents.

Concernant le soutien aux droits humains, deux microprojets, tous deux portés par la MDH avec des partenaires brésiliens, ont représenté une contribution notable à la défense des droits des communautés indiennes de l'Amazonie. Pour les autres projets la contribution est plus difficile à évaluer.

En général, les opérateurs font de réels efforts pour sensibiliser les populations limousines sur le thème de la coopération et de la solidarité, mais cela passe par la multiplication de très petites actions (conférences, soirées débats, ventes d'artisanat, repas) qui touchent un public restreint, déjà converti. Même si la bonne volonté est forte, l'impact réel reste faible.

La recherche de complémentarités entre les acteurs est restée une démarche rare entre 2003 et 2008. Par contre, récemment, la Région a engagé une action très positive dans ce sens en favorisant les projets multi-acteurs.

72% des opérateurs considèrent que leur projet a aidé des jeunes, mais la réalité semble un peu différente. Moins d'1/3 des projets analysés par la mission d'évaluation impliquent réellement les jeunes.

Les cycles de formation successifs organisés par la Région ont permis de démarrer un processus de professionnalisation des opérateurs, en particulier concernant la conduite d'un projet, mais les associations partaient de très bas. Si les progrès sont indéniables, les marges de progression sont encore importantes.

² Constaté par l'évaluateur lors de la visite des projets (5) au Burkina Faso

Une efficience en partie contrainte par la faiblesse et la répartition des moyens

Le montant alloué par le FRAMP à chaque microprojet, souvent sur plusieurs années, est très faible (6 200 € en moyenne). Les porteurs sont, en règle générale, de petites associations qui ne peuvent pas apporter beaucoup de moyens supplémentaires. Fondées sur le bénévolat, elles sont également limitées par le manque de personnel qualifié. Leur organisation interne et leurs relations partenariales, souvent fondées sur l'empirisme, laissent parfois à désirer.

Une autre répartition des moyens du FRAMP qui aurait financé moins de projets, mais avec des montants plus élevés et sur des périodes plus longues aurait sans doute donné de meilleurs résultats. L'inconvénient aurait, cependant, été de priver les très petites structures, souvent très motivées et engagées, d'un minimum de moyens.

Des impacts encore limités, mais des améliorations

Les impacts, tels que décrits par les porteurs, auprès des populations, sont nombreux et diversifiés. Le principal concerne sans doute l'amélioration du niveau éducatif. Le second concerne l'amélioration des conditions de santé. Peu de projets ont contribué à la résolution des problèmes d'eau et d'assainissement ou des problèmes d'alimentation, d'environnement ou d'emplois.

Les projets apportent des améliorations ponctuelles, utiles, mais marginales par rapport aux besoins recensés, à quelques exceptions près. Il est très difficile de dire si elles seront durables. Pour certains projets, trop courts, à moyens trop réduits, prétendre à la durabilité est improbable, voire impossible.

Les impacts au niveau de la population limousine sont réduits pour diverses raisons : faiblesse des moyens des associations, peu de pratique de l'éducation au développement et à la solidarité, manque d'outils pédagogiques.

L'affichage « Limousin » de la part des porteurs de projet, n'est pas systématique et la Région n'a pas de possibilité de vérification et de contrôle sur le terrain. En général, sauf cas exceptionnel, les populations cibles connaissent le nom du porteur de projet, mais pas celui des financeurs.

Le dispositif n'a favorisé la constitution de partenariats que très récemment avec la mise en place par la Région de l'option projet multi-partenarial qui bénéficie de certains avantages. Indépendamment, quelques porteurs de projet ont pris l'initiative d'établir des partenariats opérationnels quand ils en avaient besoin (par ex. en machinisme agricole, crevetticulture, construction de dispensaires). Aucun parrainage n'a été signalé. Certains projets ont bénéficié de l'appui de mécènes (entreprises, banques), mais cela reste marginal. Les agences de l'eau ont parfois été mises à contribution (Malemort-Argentat).

Les projets à caractère structurant sont trop peu nombreux et trop récents pour que l'on puisse en tirer des leçons claires sur leur contribution à l'amélioration de la qualité. Il est certain, par contre, que ce type de projet, porteur de potentialités de synergies, est à encourager.

Les entretiens réalisés en Limousin avec les opérateurs ont montré un clair intérêt pour une meilleure prise en compte de la dimension innovation. La condition de mise en œuvre de projets réellement structurants est de sortir ces projets de la « démarche microprojet » portée par une petite association de bénévoles, pour s'orienter vers des projets intégrés, réalisés sur des périodes plus longues et avec davantage de moyens.

Les effets positifs du FRAMP vis-à-vis d'autres acteurs sont clairement visibles, en particulier pour les cofinancements obtenus par les porteurs de projets grâce à la mise de fonds du FRAMP. Le FRAMP contribue aussi à donner de la crédibilité à la structure ce qui, à son tour, lui permet d'obtenir des moyens.

Des outils complémentaires au FRAMP, opérationnels et globalement appréciés

La Région a progressivement mis en place un ensemble d'outils qui constituent un dispositif d'appui : guide des acteurs de la solidarité internationale, rencontres régionales, cycle de formation, rencontres de concertation. Une base de données très utile (dont l'évaluateur a pu profiter), vient d'être mise en place par la Région (DEPEI). Ce dispositif d'appui est piloté par la DC. Elle gère elle-même une partie de ces outils et sous-traite l'autre à la MDH (campagne de sensibilisation, rencontres départementales, guide-répertoire).

Les rencontres régionales sont appréciées mais trop peu suivies (39% des opérateurs ont assisté à toutes les rencontres et 17% n'y ont jamais participé). Le guide est utilisé par 72% des porteurs de projets. Ils l'apprécient, mais jugent qu'il pourrait être amélioré avec plus d'informations. Les cycles de formation ont montré leur utilité (61% des opérateurs y ont participé). Ils ont permis une amélioration nette de la qualité des dossiers de demande de subvention. On peut supposer qu'ils ont permis une amélioration des projets. Mais les bénéficiaires considèrent que les modules sont très inégaux.

L'animation territoriale, confiée par la Région à la MDH, est également appréciée. Les campagnes de sensibilisation à la solidarité internationale recueillent 61% de bonnes opinions, mais elles demeurent inégalement, et assez mal, connues. Les rencontres départementales de concertation sont perçues comme utiles et intéressantes. Les opérateurs apprécient en particulier leur décentralisation.

L'appréciation générale est que ces outils sont très utiles, efficaces mais qu'ils ne contribuent pas suffisamment à créer un véritable réseau régional. Seulement 11% des porteurs de projets associés au FRAMP considèrent qu'ils connaissent bien les autres organisations de la région.

Globalement, les outils mis en place sont bien appréciés et ils semblent relativement bien utilisés par les porteurs de projets. Ils considèrent que ces outils sont « indispensables » au développement de la solidarité internationale dans la région. Pris ensemble, ils constituent un dispositif d'appui assez complet, du fait de la complémentarité entre les divers outils. Mais surtout, ce dispositif contribue à « la mise en état de coopération » du territoire régional (actions de sensibilisation, d'éducation au développement). Il souffre, cependant, du fait que la maîtrise de ces outils est assurée par deux entités distinctes, même si elles sont articulées par contrat: la Région et son prestataire: la MDH.

Les dispositifs d'autres régions, assez comparables au FRAMP

Des régions de plus en plus nombreuses (16 régions) se sont dotées d'un dispositif d'appui aux projets de solidarité internationale à peu près analogue au FRAMP. Ces dispositifs, dotés en moyenne de 485 000 € de budget annuel, sont assez comparables : ils concernent en priorité les structures (surtout les associations) de la région, ils distribuent, en général, d'assez petites subventions. Les pays concernés sont les plus pauvres. La procédure et les critères de sélection sont à peu près tous identiques.

Les différences portent sur quelques points. Plusieurs régions s'appuient sur une cellule extérieure pour gérer tout, ou partie, de leur dispositif, mais aussi, parfois, pour le suivi des projets. Certaines régions (10), de plus en plus nombreuses, disposent d'une structure régionale qui assure les missions de sensibilisation, d'information, d'animation, de formation, de mise en réseau. Dotées, en moyenne, d'un budget de 250 000 €, elles emploient de 2 à 5 salariés.

Les éléments à retenir pour le FRAMP à partir de l'analyse de ces dispositifs, pourraient être les suivants : 1) le montant global du FRAMP devrait être revu à la hausse, pour se situer autour au minimum autour de 350 000 €/an, 2) le dossier de demande de subvention pourrait être simplifié pour les petites associations (subvention inférieure à 5 000 €), 3) le taux de subvention pourrait aller jusqu'à 50%, pour des projets plus innovants, 4) une liste de pays prioritaires pourrait être établie, avec une priorité aux pays d'Afrique francophone et au Maghreb et 5) certains domaines prioritaires pour le développement durable, pourraient être privilégiés, comme l'accès à l'eau potable, l'accès à la santé ou la sécurité alimentaire.

Un outil régional d'animation de la coopération et de la solidarité (Cellule d'appui, Plateforme régionale), à statut associatif, serait certainement très utile en Limousin, pour assurer certaines des missions de soutien aux organisations, actuellement assurées pour partie en interne (DC) et pour partie en externe (sous-traitées à la MDH).